

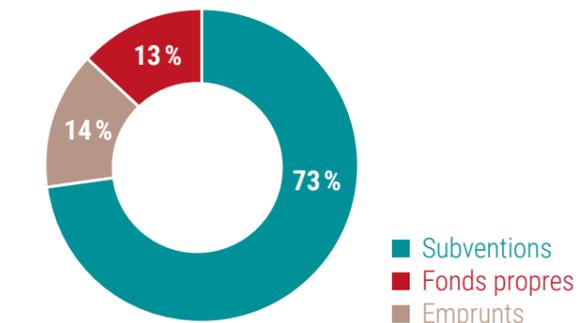
LE FINANCEMENT DES LOGEMENTS

> Financement de la création de logements

Financement d'une prise à bail

Bail emphytéotique et bail à réhabilitation.

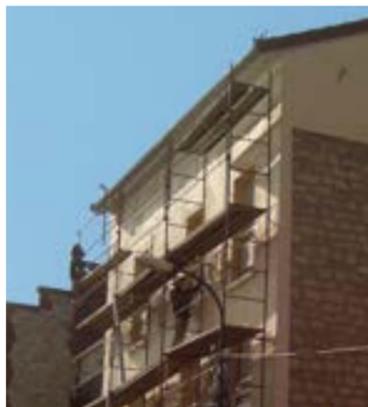
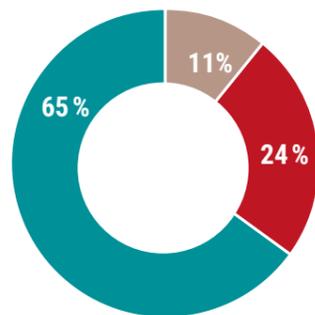
> Coût moyen : 120 124€



Chiffres des opérations portées par la foncière SNL-Prologues pour les associations SNL entre 2013 et 2017.

Financement de l'acquisition et de la réhabilitation d'un logement

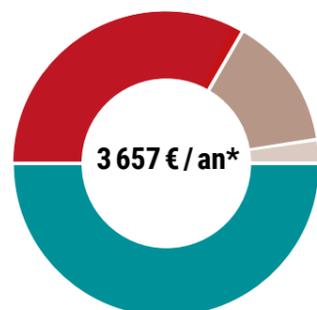
> Coût moyen : 165 359 €



> Un coût réduit pour les pouvoirs publics

32% Loyers**

50% Aides publiques



16% Dons et mécénat

2% Ressources propres



1 841 €/an

C'est le soutien apporté à SNL par les pouvoirs publics pour la prise en charge d'un locataire.

* Coûts d'investissement annualisés (base 50 ans) et coûts d'exploitation.

** Dont aides diverses au logement



SOLUTION	ACCOMPAGNEMENT SOCIAL ?	COÛT POUR LES POUVOIRS PUBLICS
Logement SNL	oui	1 841 €
Intermédiaire locative	oui	2 428 €
Logement adapté	oui	5 527 €
Hôtel	non	6 237 €

Source : Dossier de presse de la présentation du « plan triennal pour réduire le recours aux nuitées hôtelières » présenté par Sylvia Pinel en février 2015.

En 2015, une place dans un logement réhabilité et géré par Solidarités Nouvelles pour le Logement coûtait en moyenne 3 657 € dont environ 50 % étaient pris en charge par les pouvoirs publics, soit seulement 1 841 €. Ce coût comprend l'acquisition et la remise en état du bien, la gestion locative adaptée, et l'accompagnement social.

Sur le long terme, l'acquisition d'un logement revient bien moins cher qu'une location : le coût d'amortissement d'un logement, calculé sur sa durée de vie espérée, reste stable sur le long terme. Par ailleurs, les contributions de centaines de bénévoles à toutes les étapes de la vie du logement permettent de limiter les dépenses d'exploitation.

Pour tout renseignement :
Fédération des associations Solidarités Nouvelles pour le Logement
 SNL-Union - 3, rue Louise Thuliez - 75019 Paris
 01 42 41 22 99 - contact@snl-union.org
www.snl-union.org @SNLogement
 Ensemble, agissons pour le logement !

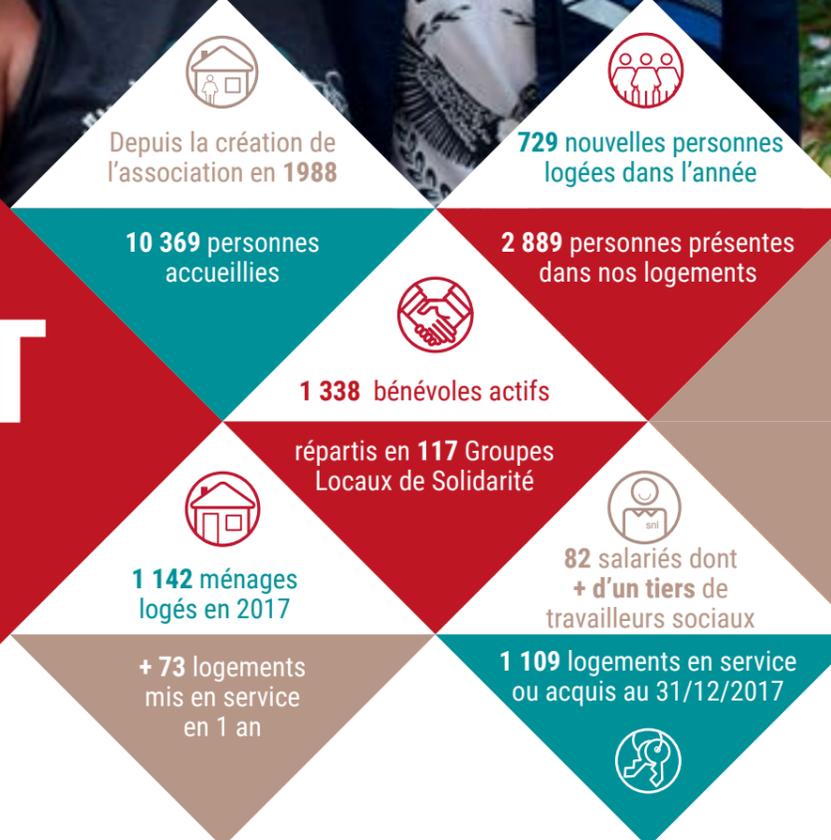


Depuis 2012, le **Crédit Foncier** soutient Solidarités Nouvelles pour le Logement, pour l'édition annuelle de son étude d'impact social centrée sur ses logements temporaires.



Solidarités Nouvelles pour le Logement. Fédération d'associations d'intérêt général habilitées à recevoir dons et legs et agréées par l'État - Juin 2018 - © photo Page 3 : J.C. Lemasson - Ville d'Épinay-sur-Seine. Couv. : Solène Gochard

ÉTUDE D'IMPACT SOCIAL 2017



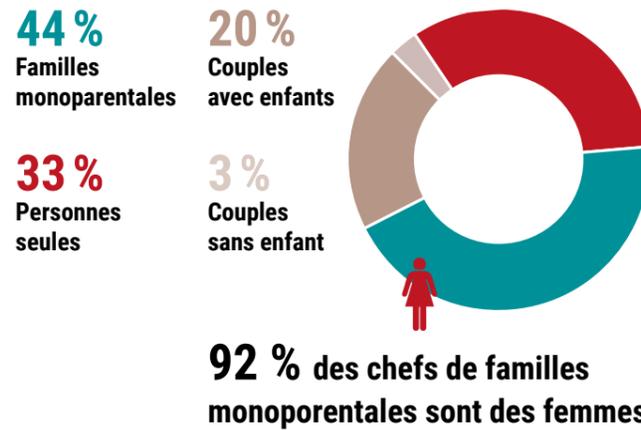
Solidarités Nouvelles pour le Logement crée des logements passerelles, et les loue à des personnes en grande précarité. Les locataires y restent le temps qu'il faut, le temps qu'ils retrouvent une stabilité pour aller ensuite vers un logement durable. Chaque locataire est accompagné par des bénévoles du quartier et par un travailleur social de l'association.



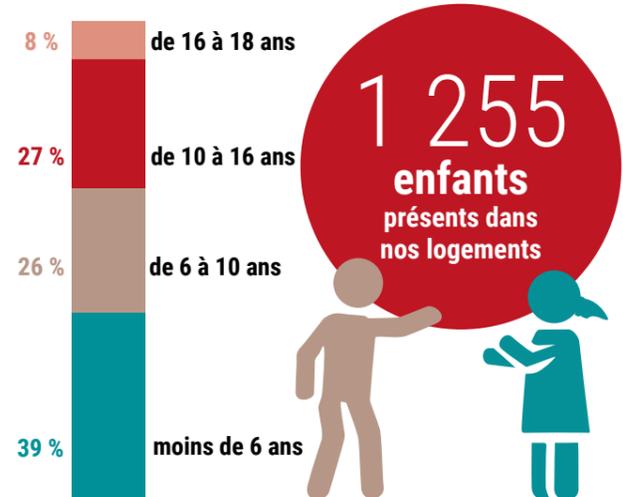
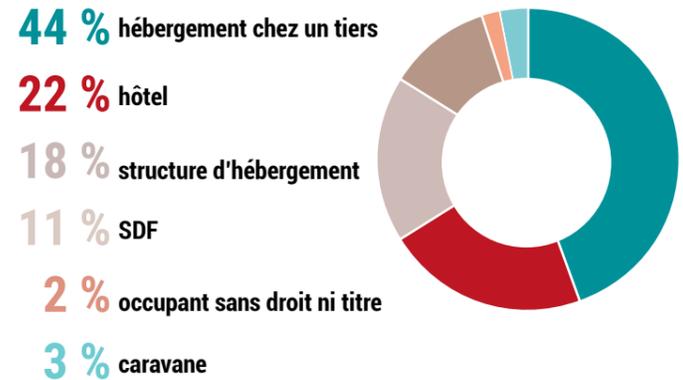
LES LOCATAIRES EN 2017



> Composition des ménages



> 82 % n'avaient pas de logement personnel



> Le séjour à SNL

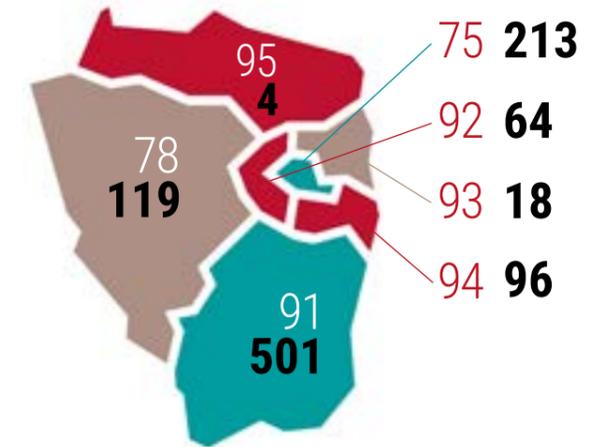
Les locataires restent un peu plus de **3 ANS** dans le logement SNL

LES LOGEMENTS EN 2017

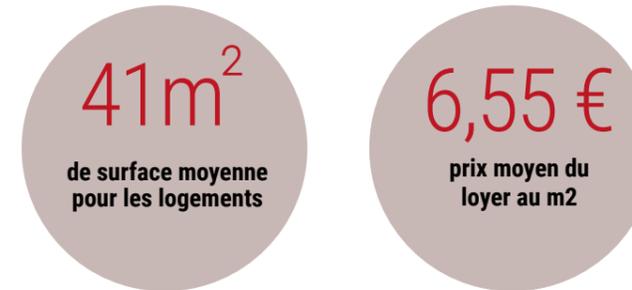
> Les logements SNL en service répartis en Ile-de-France



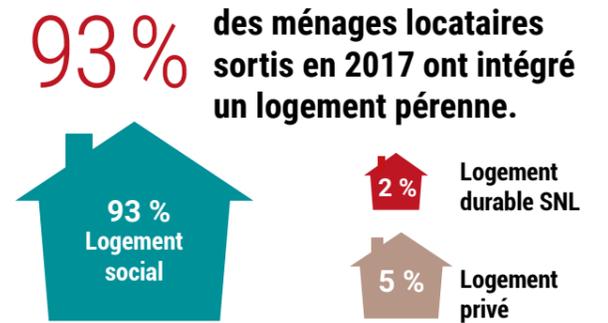
1 015 logements en service au 31/12/2017.
+ 73 logements par rapport au 31/12/2016



> Surface et loyer moyens



> Relogement



VIE ASSOCIATIVE

> 1 338 bénévoles regroupés en 117 Groupes Locaux de Solidarité

Des missions polyvalentes :

- Accompagner une famille locataire
- Participer à la collecte de dons
- Organiser des événements
- Rechercher de nouveaux logements
- Représenter l'association et témoigner ...

Toujours + de formations :

- Le projet associatif de SNL et l'accompagnement
- Etre membre du CA, qu'est-ce que cela signifie?
- Soirées clarières ...

+ Lancement d'un nouveau catalogue de formations mutualisées



L'Insee définit le niveau de vie comme le revenu disponible brut d'un ménage divisé par le nombre d'unités de consommation, coefficient qui dépend de la taille du ménage. Un ménage est considéré comme pauvre si son niveau de vie est inférieur à 60% du niveau de vie médian de la population française, soit inférieur à 1015€ (INSEE indice 2015).